



Forge du XVIIIème siècle

**Mairie de
Montastruc de Salies**

20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, ARTIGUES, M. ESQUERRE, Mmes DUCHEIN, ESTRADÉ, MAYLIN.

Absents excusés : MM. BUFFALAN, BOUE, CALVET

Secrétaire de séance : **Guylaine DARMANI**

La séance est ouverte à 19 h 15.

1° - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de mutation de la secrétaire de mairie. Afin d'assurer une continuité du service dans l'attente d'un nouveau recrutement, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe à temps non complet, soit 17h30 hebdomadaires.

Création de poste acceptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Avenant n°1 à la convention d'instruction des actes d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le service ADS du PETR a été mis en place le 1^{er} janvier 2018. Ce service instruit les autorisations d'urbanisme de 145 communes. Une tarification avait été fixée pour chacun des actes instruits et est demeurée inchangée depuis 2018. Aujourd'hui, le PETR a augmenté ses tarifs ainsi qu'il suit :

Certificat d'urbanisme d'information : 20€

Certificat d'urbanisme opérationnel : 60€

Déclaration préalable : 80€

Permis de construire et permis modificatif : 120€

Permis d'aménager : 130€

Permis de démolir : 80€.

Leur application nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale pour lequel Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature.

Autorisation lui est donnée à l'unanimité des membres présents.

3° - Questions diverses

- Il est demandé de faire élaguer les platanes de la cour de l'Ecole de St-Martin avant la fête locale.

- Il a été soulevé le manque de prises électriques dans le coffret électrique de branchement temporaire pour la fête locale.
- Il a été question du mauvais état de la toiture du local dans lequel sont entreposées les tables utilisées par les comités des fêtes.
- Un point est fait sur les différentes animations de l'été sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20H.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 8 septembre 2022

La secrétaire de séance,
Guylaine DARMANI



Le Maire,
Bertrand LACARRERE


